

## COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GREVE

### Compte-rendu du Conseil Municipal 18 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. François PONCHON, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 03 octobre 2020

Effectif légal du conseil municipal :	11	Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers en exercice :	11	Suffrages exprimés :	11

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. François PONCHON, Christophe ROPARTZ, Jean-Max MARTIN, Mmes Aude RUVOEN, Pélagie GELARD, Brigitte LAURIN, Lia AUSSERRE, Véronique PARIS, M. Gilles LE BIHAN, Mme Myrlande MARZIN.

Absents : M. Jean-Marie LUCAS –procuration à Jean-Max MARTIN– puis en cours de séance départ de Lia AUSSERRE –procuration à Pélagie GELARD–

#### RESTAURATION SCOLAIRE : CONTRAT ANNUEL AVEC EMERAUDE ID

Le Conseil décide de souscrire un nouveau contrat avec Emeraude id pour bénéficier du tarif de 3,71€/repas à compter du 01 septembre 2020 jusqu'à juillet 2021.

#### SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA PLAGE

Le Maire interroge le Conseil sur l'opportunité d'élaborer un schéma d'aménagement de la plage. Afin de pérenniser les activités existantes et en développer de nouvelles, le schéma permettra de contractualiser avec l'Etat, l'utilisation de la plage par la commune.

Une idée serait de reconstruire l'aérobar à l'identique avec une partie festive et une partie présentant la baie.

Le Conseil Municipal approuve le projet autorise le maire à contacter des bureaux d'étude.

#### HTP & CONTRAT PYROTECHNIQUE 3 ANS

Le Conseil pour soutenir l'entreprise SARL HTP mise à mal par la pandémie décide de reporter à 2021 le spectacle pyrotechnique prévu en 2020, avec une facturation de 30% dès 2020, puis le solde des 5 000,00€TTC en 2021 assorti d'une contractualisation sur 3 ans de prochains spectacles pyrotechniques.

#### CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA VMC DE LA SALLE DES FETES

Le Maire propose de prendre un contrat d'entretien pour la VMC de la salle des fêtes de 3 ans avec l'entreprise Iroise Ventilation au prix de 240,00€ TTC.

#### DESIGNATION DE DELEGUES CLET & CIID

Le Conseil Municipal désigne les représentants suivants :

CIID	Christophe ROPARTZ
CLET	Myrlande MARZIN

## **ETUDE AMENAGEMENT DU BOURG & LTC**

Le conseil municipal envisage une étude concernant des travaux d'aménagement du bourg, de la côte des bruyères (entrée d'agglomération et mairie).

Le projet devra :

- Participer à gérer la vitesse des véhicules en entrée d'agglomération
- Intégrer la gestion des cheminements doux
- Sécuriser les cheminements piétons
- Assurer un fleurissement harmonieux et pérenne

LTC a établi un devis qui comporte une phase de diagnostic et d'identification des attentes avec concertation des riverains et une production de schéma d'aménagement par séquence avec chiffrage des coûts.

Le Conseil Municipal approuve les 2 devis :

- Le relevé topographique : 840,00 € TTC pour 6 demi-journées
- Diagnostic, esquisses, faisabilité, pré-chiffrage : 3 500,00 € TTC pour 25 demi-journées

## **SPECTACLE POUR LES ENFANTS DES ECOLES ELEMENTAIRES DE LTC**

LTC propose un spectacle aux enfants des écoles élémentaires. L'objectif est de permettre à chaque enfant d'assister au moins une fois dans l'année à une représentation artistique dans une salle culturelle.

Le Conseil Municipal décide de verser une participation des communes de 4,50 € par enfant pour 44 enfants inscrits à l'école.

## **BELLEVUE & DISSOLUTION DU SYNDICAT DE VOIRIE REPRISE DES ACTIVITES PAR LANNION TREGOR COMMUNAUTE**

Le Conseil Municipal entérine le transfert du Syndicat de Voirie Plestin Plouaret à Lannion Trégor Communauté de la partie voirie du chantier de la toute de bellevue inachevée au 31/12/2019.

## **ECOLE : ACHAT D'UN BAC A SABLE**

Après les travaux de réfection de la cour, et le retrait du bac à sable cet été, le Conseil Municipal décide de l'achat d'un nouveau bac à sable bois avec une bâche au prix de 508,44€TTC auprès de l'entreprise Playgones.

## **ANIMATION FESTIVAL VENT DE GREVE**

Le Festival vent de grève organisé par LTC se déroule cette année sur la plage de St Michel le 3 et 4 octobre 2020.

Plusieurs animations sont prévues. LTC sollicite la commune de St Michel pour le financement d'une animation d'escalade maritime : Accrovoile

Cette activité permet aux enfants à partir de 5 ans de s'initier – en sécurité- à la grimpe dans les mâts de bateau.

Le Conseil Municipal refuse d'engager la somme de 2000 € HT demandée.

## MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal décide la modification budgétaire suivantes :

Recettes	Chap 73	art 731	+11 000,00€
Dépenses	Chap 011	art 60632	+11 000,00 €
Dépenses	Chap 023	art 023	-0,11€
Dépenses	Chap 042	art 681	+0,11€
Recettes	Chap 021	art 021	-0,11€
Recettes	Chap 28	art 280412	+0,11€
Dépenses	Chap 204	art 20412	-4 340,00€
Dépenses	Chap 20	art 203	+4 340,00€

## PERSONNEL : CONGES PAYES NON PRIS ET ARRET MALADIE LONGUE DUREE

Le Conseil Municipal décide au Conseil d'indemniser l'agent radié des cadres, de 23 jours de congés payés non pris, en raison d'un arrêt maladie longue durée survenu entre 2015 et 2020.

### Divers

Le repas des anciens du 11 novembre est annulé en raison du contexte sanitaire.